

QU'EST-CE QU'UN *écocentre*?

Un centre de récupération de matières résiduelles complémentaire aux collectes régulières à domicile, où vous pouvez disposer de certains produits, matières et matériaux. C'est un tout-en-un pour la récupération dans 6 catégories de matières. Ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés.

QUI A DROIT AU SERVICE DE L'*écocentre*

Les citoyens de la municipalité de la Paroisse de Disraeli peuvent utiliser le service de l'écocentre de la Ville de Disraeli.

FONCTIONNEMENT DE L'*écocentre*

Une preuve de résidence est exigée pour le dépôt des matières (permis de conduire, compte de taxes, etc).

Un COUPON pré-numéroté, que vous devez vous procurer préalablement au bureau de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, est aussi EXIGÉ.

Seules les matières d'origine domestique sont acceptées.

Le volume de matière apportée par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes.

Les utilisateurs doivent trier et déposer eux-mêmes les matières sur place **tout en respectant les conditions d'accès à l'écocentre lors de la pandémie COVID-19.**

Un préposé est sur place afin d'assurer le bon fonctionnement.

TARIF

Première visite en 2020 : **GRATUIT** (avoir en main le coupon préparé par la municipalité).

Visites subséquentes en 2020 : **47.00 \$ par visite, payable à l'avance à la Municipalité de la Paroisse de Disraeli.**

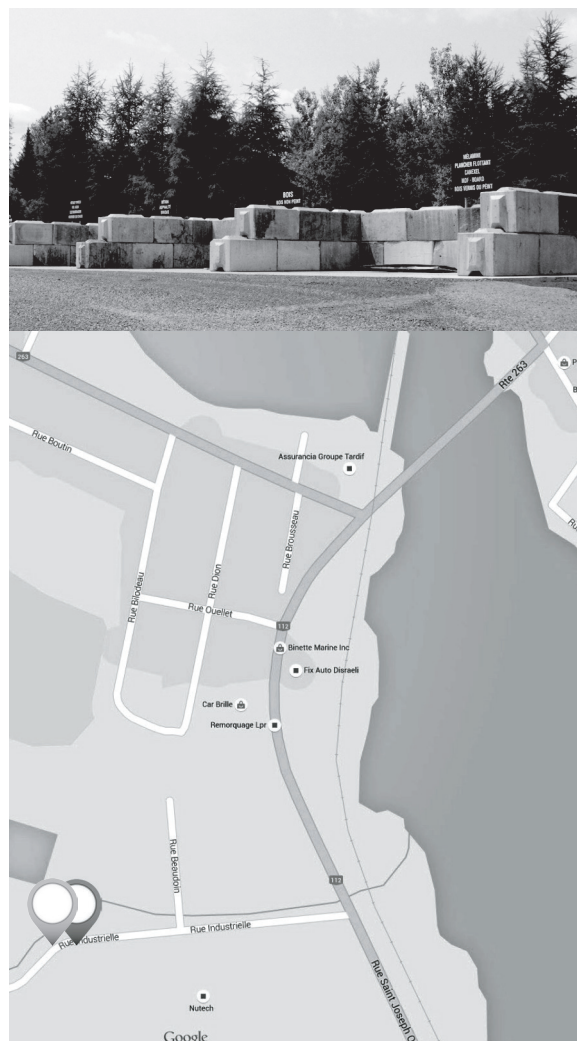
HEURES D'OUVERTURE

SAMEDIS de 8 h à 12 h

• Du 23 mai au 31 octobre 2020

MERCREDIS de 16 h à 20 h

• Du 27 mai au 9 septembre 2020



Adresse de l'*écocentre*

**60, rue Industrielle
Disraeli (Québec) G0N 1E0**

Derrière l'entreprise Nutech – Parc industriel de Disraeli

**Pour toute information :
Téléphone : 418 449-5329
(Municipalité Paroisse de Disraeli)**

Ouverture le
23 mai 2020

**L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE DISRAELI
ACCUEILLE LES RÉSIDENTS**



**de la MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE
DE DISRAELI**



Conditions d'accès à l'écocentre pendant la pandémie COVID-19

- Deux (2) personnes maximum peuvent sortir du véhicule.
- Les gens doivent apporter leurs équipements (pelles et balais), aucun prêt d'équipement ne sera autorisé.
- Les employés de la Ville de Disraeli n'aideront pas au déchargement.
- Le respect des consignes, la patience, la bienveillance et la courtoisie sont primordiaux : **TOLÉRANCE ZÉRO.**

www.paroissedisraeli.com

Matières acceptées

Appareils électroniques

(Pour obtenir la liste détaillée recyclerMESelectroniques.ca/qc)

- Ordinateurs portables et de bureau
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Dispositifs d'affichage
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels
- Systèmes audio/vidéo non portables
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules
- Ensembles de cinéma maison



Encombrants

- Chauffe-eau
- Fours à micro-ondes
- Électroménagers
- Matelas et sommiers
- Pneus entiers et **déjantés**
- Vélos
- Petits appareils à moteur
- Souffleuses, tondeuses, taille-haies, taille-bordures, scies mécaniques



Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

Métaux ferreux et non-ferreux

- Fer
- Laveuses, sécheuses
- Cuisinières
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Poêles
- Barbecues
- Tôle



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

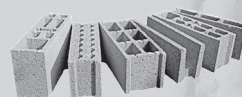
- Armoires et comptoirs
- Bains, douches et lavabos
- Cuvettes de toilette
- Latte de bois, bois traité, naturel ou peint
- Plomberie
- Portes et fenêtres
- Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale, isolants, composites de matériaux divers
- Tuiles de céramique
- Vitres, fenêtres, portes



Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- Brique
- Béton
- Asphalte
- Gravats
- Roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable
- Granulat
- Pierre concassée
- Roc et terre non contaminée



Plastiques souples et rigides

- Auvents
- Bâches
- Boyaux d'arrosage
- Mobiliers de patio
- Récipients
- Revêtements de maison
- Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.
- Toiles de piscine
- Tuyaux en PVC



Matières refusées

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux – RDD

- Piles et batteries **
- Cire
- Colle
- Combustible à fondue
- Diluant
- Antigel
- Aérosols

Peinture**

- Peinture domestique
- Vernis d'usage domestique
- Peinture en aérosol



Huiles usées et huiles végétales*

- Huiles
- Contenants
- Aérosol



Propane et butane

- Bonbonnes de propane (max. 30 livres)
- Brûleurs de camping
- Aérosols
- Extincteurs



Résidus verts***

- Arbustes et plantes
- Branches
- Feuilles
- Morceaux de tourbe
- Résidus de jardinage
- Rognures de gazon
- Souches
- Troncs d'arbre

Ampoules recyclables*

- Type fluocompact (torsadé)
- Tube fluorescent



* Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint-Louis, Ville de Disraeli.

** Ces matériaux sont acceptés chez Vivaco Groupe corporatif (BMR) située au 1305, avenue Champlain.

*** Les citoyens de la Ville de Disraeli uniquement sont invités à disposer de leurs résidus verts au site de compost situé sur le chemin de la Croix, vous devez aller chercher la clé à l'Hôtel de Ville pendant les heures d'ouverture.